

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-814/PR/MS MS approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel 2016 de l'Hôpital Dr Chakib Saad.

n° 2015-814/PR/MS MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
26 décembre 2015

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro
31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements public à caractère administrative

VU Le Décret n°2011-0125/PR/MS du 12 juillet 2011 portant statut de l'hôpital pneumo-phtisiologie Dr Chakib Saad

VU Le Décret n°2001-211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et règlement la période transitoire des entreprises publique

VU Le Décret n°2013-044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-058/PREdu 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

VU Le Procès-verbal de réunion du jeudi 05 novembre 2015 du conseil de gestion de l'Hôpital Dr Chakib Saad

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

qui s'établit comme suit : * EN RECETTES : 375 531 119 FD.* EN DEPENSES : 375 531 119 FD.

Article 2

Le présent Arrête sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République

